

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR532024

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu les travaux de voirie effectués par l'entreprise EIFFAGE de PERREUX (LOIRE)

Considérant la nécessité de fermer à la circulation impasse du Puits et chemin de la Combette

ARRETE

Article 1 :

La circulation de tout véhicule sera interdite du 18 au 22 Novembre 2024 de 8 h à 18 h :

- Sur l'impasse du Puits
- Sur le chemin de la Combette de l'intersection de la route départementale n° 8 jusqu'au numéro 179

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE

Article 3 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

* l'entreprise EIFFAGE

* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 7 Novembre 2024

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

